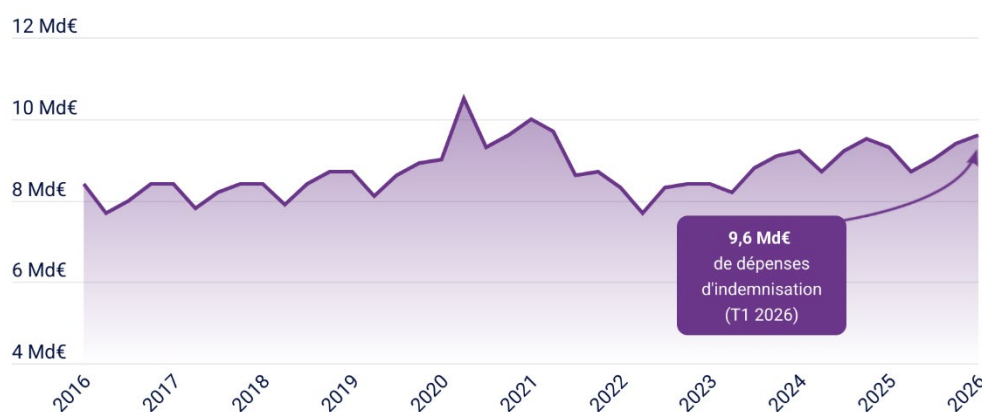


LES DÉPENSES D'INDEMNISATION CHÔMAGE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2026

Au 1^{er} trimestre 2026, les dépenses d'indemnisation s'élèvent à 9,6 Md€. Environ un quart résultent d'allocations versées à la suite d'une rupture conventionnelle.

Les dépenses d'indemnisation de l'Assurance chômage couvrent les dépenses relatives à l'indemnisation (allocations et aides versées au titre de la période) des allocataires de l'Assurance chômage en [ARE](#), [AREF](#), [ASP](#). Au 1^{er} trimestre 2026, ces dépenses sont de **9,6 Md€**. Les dépenses totales du régime d'assurance chômage comprennent également la contribution au budget de France Travail, le financement des points retraite complémentaire des allocataires ou le financement de l'activité partielle, qui ne sont pas représentés ici.

DÉPENSES D'INDEMNISATION PAR TRIMESTRE, EN MD€

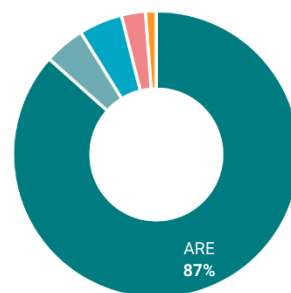


Source : Fichier national des allocataires (FNA)
Champ : dépenses d'allocations et aides (ARE, AREF, ARE pour projet professionnel, ASP, ATI, ARCE), y compris intermittents du spectacle

Toutes ces données sont disponibles sur la plateforme de données ouvertes de l'Unédic, data.unedic.org.

La répartition des dépenses d'indemnisation par **type d'allocation** révèle que, au 1^{er} trimestre 2026, l'essentiel (87 %) de ces sommes concerne l'ARE, allocation d'aide au retour à l'emploi. L'ASP, allocation de sécurisation professionnelle versée dans le cadre d'un [contrat de sécurisation professionnelle \(CSP\)](#), représente 5 % des dépenses, comme l'AREF, destinée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation. Les versements d'ARE ou d'AREF liés à des [démissions-reconversions](#) pèsent 1 %. L'[ARCE](#), aide à la reprise ou à la création d'entreprise, représente 3 % des dépenses. L'[ATI](#), allocation des travailleurs indépendants, concentre des montants très faibles : à peine 0,02 % des dépenses de la période (elle n'est donc pas visible sur le graphique).

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INDEMNISATION PAR TYPE D'ALLOCATION ET D'AIDE AU T1 2026, EN %



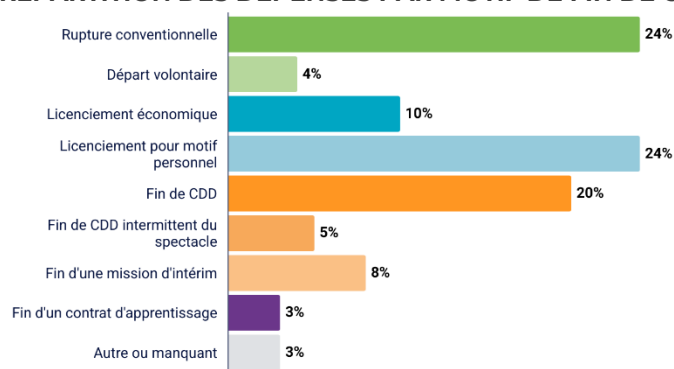
Source : FNA. Données brutes.

Champ : allocations et aides de l'assurance chômage (ARE, AREF, ASP, AREF, ATI, ARCE,)

La répartition des dépenses par **motifs de fin de contrat** illustre les différents impacts financiers selon les parcours préalables des allocataires. Le versement d'allocations après une rupture conventionnelle représente 24 % des dépenses au 1^{er} trimestre 2026, une proportion identique aux dépenses relatives à des allocations à la suite d'un licenciement pour motif personnel. Cette répartition des dépenses selon les motifs de fin de contrat n'est pas figée : par exemple, après leur mise en place en 2008, les ruptures conventionnelles ont représenté une part croissante des dépenses¹. Les nouvelles règles mises en place à partir du 1^{er} septembre 2026 devraient entraîner une baisse de ces dépenses.

En outre, la répartition des dépenses par motif de fin de contrat n'est pas calquée sur celle des entrées² : par exemple, les fins de CDD sont nombreuses dans les entrées mais elles pèsent moins dans les dépenses, car ces allocataires sont généralement indemnisés moins longtemps et cumulent plus souvent que les autres activités et indemnisation.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR MOTIF DE FIN DE CONTRAT AU TI 2026, EN %



Note : le total est supérieur à 100% en raison d'arrondis. La catégorie "Licenciement pour motif personnel" inclut également la rupture de la période d'essai par l'employeur. La catégorie "Autre ou manquant" contient notamment les autres types de rupture d'un commun accord (qui ne sont pas des ruptures conventionnelles).

Source : FNA. Données brutes.

Champ : allocations et aides de l'assurance chômage (ARE, AREF, ASP, AREP, ATI, ARCE, ADR et allocations antérieures)

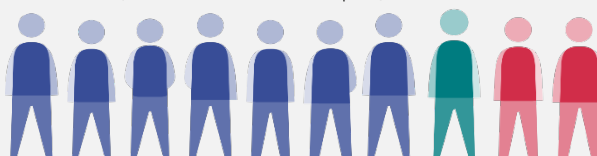
Le régime d'assurance chômage coûte-t-il trop cher ?

L'Assurance chômage est souvent accusée de coûter trop cher. Quelques faits et chiffres permettent de remettre ce coût en perspective. Depuis 2022, les dépenses d'assurance chômage représentent 5 % des transferts sociaux chaque année. Cette proportion s'est sensiblement réduite depuis une quarantaine d'années.

En outre, l'Assurance chômage a des effets économiques, sociaux et sociétaux concrets : 12 mois après leur prise en charge, **8 bénéficiaires sur 10** ont repris un emploi, entamé une formation ou créé une entreprise.

7 sur 10 ont repris au moins un emploi

Dans 2 cas sur 3, il s'agit d'un emploi durable (CDI ou CDD de 6 mois ou plus)



1 sur 10 a suivi une formation ou créé une entreprise

Pour en savoir plus : [consultez notre publication](#)

Retrouvez l'ensemble des indicateurs de cette publication et leurs définitions en open data et dans un tableau de suivi détaillé sur data.unedic.org.

¹ Unédic, « [Panorama statistique sur les ruptures conventionnelles](#) », février 2026

² Voir Unédic, « [Les entrées à l'Assurance chômage au 1^{er} trimestre 2026](#) », septembre 2026